



**La Ministre de la Culture,**

Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel et son article 109 mettant en place une commission pour le patrimoine culturel chargée de conseiller les ministres sur différentes questions relevant du patrimoine culturel ;

Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membre, respectivement membre suppléant de la Commission pour le patrimoine culturel :

1. Madame Beryl Bruck, membre effectif représentant le Ministère de la Culture ;  
Madame Almedina Becirovic, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant le Ministère de la Culture ;
2. Monsieur Régis Moes, membre effectif représentant le Musée national d'histoire et d'art ;  
Monsieur Ruud Priem, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant le Musée national d'histoire et d'art ;
3. Madame Christina Mayer, membre effectif représentant l'Institut national pour le patrimoine architectural ;  
Madame Silvia Martins, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant l'Institut national pour le patrimoine architectural ;
4. Monsieur John Voncken, membre effectif représentant l'Institut national pour le patrimoine architectural ;  
Madame Michèle Majerus, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant l'Institut national pour le patrimoine architectural ;
5. Monsieur André Schoellen, membre effectif représentant l'Institut national de recherches archéologiques ;  
Madame Michelle Pfeiffer, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant l'Institut national recherches archéologiques ;
6. Monsieur Claude Schuman, membre effectif représentant le Ministère de l'Intérieur ;  
Monsieur Gaetano Castellana, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant le Ministère de l'Intérieur ;
7. Monsieur Patrick Bastin, membre effectif représentant le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ;  
Monsieur Paul Eilenbecker, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ;
8. Madame Christine Müller, membre effectif représentant l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils ;

- Madame Sala Makumbundu, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils ;
9. Monsieur Jean-Claude Welter, membre effectif représentant l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils ;  
Monsieur Max van Roesgen, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils ;
10. Monsieur Paul Ewen, membre effectif représentant de la Lëtzebuenger Denkmalschutz Federatioun ;  
Monsieur Anicet Schmit, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant de la Lëtzebuenger Denkmalschutz Federatioun ;
11. Monsieur Mathias Fritsch, membre effectif représentant de la LUCA Luxembourg Center for Architecture ;  
Madame Nathalie Jacoby, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant de la LUCA Luxembourg Center for Architecture ;
12. Monsieur Guy Thewes, membre effectif représentant le Lëtzebuerg City Museum ;  
Madame Gabriele Grawe, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant le Lëtzebuerg City Museum ;
13. Monsieur Marc Schoellen, membre effectif représentant de la société civile ;  
Madame Marianne Majerus, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant de la société civile ;
14. Monsieur Michel Pauly, membre effectif représentant de la société civile ;  
Monsieur Martin Uhrmacher, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant de la société civile ;
15. Monsieur Alwin Geimer, membre effectif représentant de la société civile ;  
Madame Laure Simon Becker, membre suppléant du membre effectif pré-mentionné, représentant de la société civile.

**Art. 2 :** Madame Beryl Bruck, pré-qualifiée, est nommée présidente de ladite commission et Madame Almedina Becirovic, pré-qualifiée, est nommée vice-présidente de ladite commission.

**Art. 3 :** Monsieur Charlie Dentzer, employé auprès de l'Institut national pour le patrimoine architectural est nommé secrétaire de ladite commission.

**Art. 4 :** L'arrêté du 31 mars 2022 portant nomination des membres de la Commission pour le patrimoine culturel est abrogé.

**Art. 5 :** Le présent arrêté est expédié à chacun des membres de la commission pour leur servir de titre.



Sam Tanson  
Ministre de la Culture